

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

Convocations adressées le 12 janvier 2022

ORDRE DU JOUR

- Réfection toiture de l'Ecole : Devis contrôle technique et mission SPS
- Demande de raccordement assainissement : Rue de la Berdoche
- Devis Rû des Noues
- Attribution des subventions aux Associations
- Ouvertures de Crédits
- Infos et questions diverses

L'an deux mil vingt-deux le vendredi vingt et un janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Etaient présents : Mrs Vincent AHÜ, Francis PARENT, Adjoint ;
Mmes Brigitte BARBIER, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA, Isabelle DOMINJO ;
Mrs Bruno BROUSSEAU, Pascal FEVRE ;

Absents excusés : Mrs Yves POMMIER (pouvoir à Bruno BROUSSEAU), Mickaël BROUSSEAU (pouvoir à Séverine GIORZA) ;

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



Réfection de la toiture de l'Ecole : Devis contrôle technique et mission SPS :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu de la catégorie ERP (Etablissement recevant du public) de l'école, le Maître d'œuvre doit impérativement avoir recours à un contrôle technique et une mission SPS.

Deux organismes agréés ont été sollicités et ont fourni un devis :

<u>Contrat SPS</u>	DEKRA	1 655 € HT
	APAVE	1 356 € HT
<u>Contrôle technique</u>	DEKRA	1 880 € HT
	APAVE	1 625 € HT

Après débat et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les offres de l'APAVE pour la mission SPS et le contrôle technique des travaux, mandate le Maire pour signer tout document nécessaire pour l'application de cette décision et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2022.

DEMANDE DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT : RUE DE LA BERDOCHE :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Delphine LAUGELOT de raccordement au réseau d'assainissement Rue de la Berdoche. Le Maire précise que le projet de raccordement empiète sur le domaine public communal.

Après débat et délibération, au vu des plans proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement au projet de raccordement sur le réseau d'assainissement de la commune sous condition que le branchement soit réalisé sur le domaine privé après la boîte de raccordement par un intervenant professionnel.

DEVIS RUE DES NOUES :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de reprendre le dossier, considéré caduc par les services de la Préfecture.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / BUDGET 2022 :

Visa Préfecture le :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions accordées aux associations l'année précédente et présente les demandes reçues pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les montants de subventions attribués aux associations tels que précédemment, à l'exception de l'association « Le Tennis de table de Varennes » pour laquelle la subvention est portée à 250 €, dit que les modalités de subvention de l'US Varennes sont reconduites selon la Charte signée en 2021, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2022.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS C/6574	REALISES 2021	PROPOSITIONS 2022
ADMR	400.00	400.00
CLUB DE L'AMITIE	100.00	100.00
US VARENNES	1 600.00	600.00 + 1 000.00
CIFA	50.00 (1 élève)	0.00 (pas de demande 2022)
PEP 89	0.00	0.00
JUDO CLUB DE LIGNY LE CHATEL	150.00	150.00
TENNIS DE TABLE DE VARENNES	150.00	250.00
ADAVIRS	50.00	50.00
BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE	0.00	0.00
France ALZHEIMER	0.00	0.00
MFR JOVINIEN	0.00	0.00 (pas de demande 2022)
MFR CENTRE YONNE	50.00 (1 élève)	0.00 (pas de demande 2022)
COMITES DES FETTES	400.00	400.00
TOTAL C/6574	2 950.00 €	2 950.00 €

OUVERTURE DE CREDITS POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022 :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions de travaux pour 2022 nécessitant l'ouverture de crédits avant vote, à inscrire sur le Budget Principal 2022 :

- Remplacement du chauffe-eau dans le logement n°2 Rue du Châpiteau – C/2038 1 147.30 €
- Règlement de la facture d'une tondeuse – C/21561 429.20 €
- Dépenses d'Investissement - ¼ des dépenses d'investissement réalisées N-1 11 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits détaillés ci-dessus pour l'exercice 2022, dit que ces crédits seront inscrits sur le Budget Principal 2022, autorise le Maire à engager les dépenses correspondantes et à signer tout document relatif à cette décision et à son application.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

✱ **Dossier Faerber** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre un avocat pour poursuivre la procédure de recouvrement du montant des travaux réglés par la commune pour la mise en sécurité du bâtiment suite à l'incendie.

✱ **Travaux de voirie** : Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de réfection de trottoirs et de voirie à planifier en 2022 et présente les devis correspondants reçus et en attente.

La séance a été levée à 22h00.

A Varennes, le 25 janvier 2022

Le Maire,

Aline GALLY

